

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/VI-05

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
(S.D.A.N.)**

Depuis Mai 2011 avec le S.D.A.N., nous élaborons une stratégie d'intervention publique pour l'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne, en complément des initiatives privées limitées au territoire du Grand Montauban.

En 2013, nous avons renforcé nos liens avec l'État et très largement partagé et affiné notre S.D.A.N. avec les EPCI.

En matière d'aménagement numérique, **cette année 2014 doit être une année charnière**. D'une part nous avons à **finaliser le S.D.A.N.**, en matière de **financement, d'ingénierie technique** et de **montage juridique** d'un Syndicat Mixte Ouvert avec les EPCI. D'autre part nous devons engager la **mise en œuvre des premières actions** à destination des populations, des entreprises et des sites publics, dans notre département.

Lors de la Décision Modificative n°2 de 2013, nous avons évoqué les avancées du S.D.A.N. et ses étapes à venir, en matière de financement et d'ingénierie.

Je vous propose à travers ce rapport, de faire le point sur **l'état des lieux du financement de notre S.D.A.N.**, d'évoquer son **état d'avancement et les prochaines étapes** de son programme et d'organiser le cadre de la mise en œuvre des **premières actions opérationnelles**.

I – FINANCEMENT DU S.D.A.N.

Depuis Septembre 2013, le S.D.A.N. de Tarn-et-Garonne a fait l'objet d'un **examen par les services de la Caisse des Dépôts et Consignations qui instruisent notre dossier pour le compte de l'Etat** dans le cadre de l'appel à projets Fonds pour la Société Numérique (F.S.N.) des Investissements d'Avenir.

Cet examen très approfondi a permis à l'Etat d'évaluer la **maturité de notre projet, mais aussi sa faisabilité au regard des exigences techniques, financières et réglementaires**, dans la perspective de sa contribution financière au projet présenté.

Pour finaliser cette étape, nous avons présenté notre S.D.A.N., le **19 Décembre 2013 auprès du Comité Consultatif France Très Haut Débit**, au Commissariat Général à l'Investissement. Un retour officiel de ce comité est attendu dans les semaines à venir.

Au niveau des financements de l'Etat, les premiers retours sont satisfaisants et notre département devrait **figurer dans le bon groupe des territoires lauréats du F.S.N.**, soit le premier tiers.

Le financement du S.D.A.N. par l'Etat devrait atteindre entre 19,7 millions et 22,7 millions d'euros (en fonction de la dimension pluri-départementale du projet).

S'agissant des financements de la Région et de l'Europe, plusieurs zones d'ombre demeurent en Midi-Pyrénées.

Concernant les **fonds Région**, l'enveloppe de 50 millions d'euros pour les 8 départements de Midi-Pyrénées est connue de longue date, mais **leurs critères d'attribution, n'ont pour l'heure pas fait l'objet du niveau de détail suffisant pour permettre d'évaluer précisément le montant alloué au Tarn-et-Garonne**.

Concernant les **fonds Européens** dont la gestion est déléguée aux Régions, des incertitudes demeurent également. A plusieurs reprises, les départements de Midi-Pyrénées ont demandé unanimement au Président du Conseil Régional de revoir à la hausse la part du FEDER allouée aux Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) dans la prochaine programmation 2014-2020.

Au final la **part du FEDER** pour les T.I.C. sera de l'ordre de 10% de l'enveloppe de crédit total (près de **36 millions d'euros pour 8 départements**, intégrant le réseau régional ASTER et le soutien et la promotion des usages).

S'agissant du **FEADER**, il fait l'objet d'une enveloppe plus importante que prévue (1,9 milliards d'euros au lieu de 1,5 milliards d'euros escomptés), les derniers échanges avec la Région laissent entrevoir la perspective d'un **fléchage d'une partie de ces fonds sur les Technologies de l'Information et de la Communication**, sans plus de détail pour l'heure.

En ce qui concerne notre département, il est important que la participation de la Région et de l'Europe se traduise rapidement par des certitudes et par un engagement formel, pour ne pas entraver la bonne marche de notre S.D.A.N.

Au final, le plan de financement actuel du S.D.A.N. offre aujourd'hui les perspectives suivantes :

(Le coût du projet est de l'ordre de 52 millions d'euros, le chiffrage intègre la levée de l'option de boucle de collecte fibre optique (16 millions d'euros), soit une modélisation réalisée sur la base d'un coût total de 68 millions d'euros).

(en millions d'euros)	CG et EPCI de Tarn-et-Garonne	Etat	Région- Europe	Recettes liées à la location du réseau opérateurs (IRU)
Situation actuelle (attente Région-Europe)	42	19,7	?	6,3
Hypothèse raisonnable	32	19,7	10	6,3
Hypothèse raisonnable + pluridépartementalité¹	27,6	22,7	11,5	6,3

Les hypothèses raisonnables font apparaître **un reste à financer de l'ordre de 32 millions d'euros à partager entre le Conseil Général et les EPCI de Tarn-et-Garonne** sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du SDAN (entre 10 et 15 ans).

Dans la perspective de création d'un syndicat mixte avec les E.P.C.I., que j'évoquerai plus loin à travers ce rapport, le **partage du coût résiduel de l'opération pourra s'opérer au niveau de cette structure** entre le Conseil Général et les E.P.C.I., selon une **clé de répartition à définir**.

¹ Le Plan National France Très Haut Débit, et le Plan Régional prévoient une prime aux projets qui intègrent une dimension pluridépartementale (exploitation ou commercialisation, notamment). Des travaux sont initiés en ce sens actuellement.

Il faut noter que cet investissement important pour nos collectivités locales pourra intégrer les dispositifs **d'emprunts à long terme et à taux réduits mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Européenne d'Investissements** en matière de THD.

Pour finir, je vous propose qu'un **travail d'approfondissement et de modélisation des aspects financiers du S.D.A.N.**, sur la base de ces dispositifs, soit effectué **dès lors que la part de financement de l'Europe et de la Région sera connue** et le plan de financement ainsi consolidé.

II – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROGRAMME D'ACTION 2014

L'année **2014 constitue une année charnière** pour coordonner les acteurs et lancer les premières actions du S.D.A.N..

Outre la **consolidation du plan de financement** évoquée précédemment, plusieurs étapes importantes seront réalisées. Parmi elles, le **Schéma d'Ingénierie** va être lancé pour affiner les chiffrages et permettre de disposer d'un **référentiel très haut débit** sur le département.

Je vous précise sur ce point que nous avons autorisé lors de la DM1 de 2013, l'engagement de **200 000 euros de crédits** pour mener à bien ce Schéma d'Ingénierie, dont la **prise en charge par le FEDER à hauteur de 50%** a été approuvée par le Conseil Régional.

Au delà de ces aspects techniques et financiers, vous connaissez bien ma position sur l'égalité des territoires en tout domaine. S'agissant de Très Haut Débit notre règle annoncée et défendue devant le Comité Consultatif France Très Haut Débit a été : **pas de fracture numérique en Tarn-et-Garonne et amener le bon débit sur chaque point du département.**

En matière d'aménagement numérique, je vous propose aujourd'hui de **garantir ce principe d'équité à travers la mise en œuvre de 2 actions :**

- la **création d'un Syndicat Mixte** dédié au sein duquel l'ensemble des E.P.C.I. siègeront à parité et qui assurera l'équité des territoires,
- le **lancement d'une première action opérationnelle** visant l'accès au très haut débit des foyers qui ne bénéficient pas d'une solution satisfaisante existante.

A- Création d'un Syndicat Mixte Ouvert

Durant l'année **2013** nous avons conduit, en concertation avec les E.P.C.I., une **réflexion sur la structure de portage du S.D.A.N.** dans la perspective de sa mise en œuvre.

Pour **associer les E.P.C.I.** dans le **pilotage stratégique et opérationnel** du S.D.A.N., les différentes options possibles ont été étudiées.

Parmi elles la constitution d'un **Syndicat Mixte Ouvert**, dédié à l'aménagement numérique et à ses usages, est la **solution la plus adaptée pour le Tarn-et-Garonne**. Cette solution a trouvé un **écho favorable auprès des E.P.C.I.** et nous a été **recommandée par l'Etat** lors des échanges sur ce sujet.

Je vous propose de prendre position dès à présent sur la création de ce Syndicat Mixte Ouvert dédié à l'aménagement numérique en Tarn-et-Garonne.

Cette structure, qui aura vocation à rassembler le Conseil Général et les E.P.C.I., pourra voir le jour **d'ici la fin 2014**, le temps d'organiser les **négociations avec les E.P.C.I.** concernant les **statuts** et les **modalités de gouvernance**, et d'opérer lorsque nécessaire le **transfert de la compétence « aménagement numérique »** des communes vers les E.P.C.I..

Ce Syndicat Mixte, qui prendra le relai du Conseil Général pour porter le S.D.A.N., constituera dès lors l'**organe de conduite stratégique, technique et administrative** des projets d'aménagement numérique d'initiative publique en Tarn-et-Garonne avec des principes de fonctionnement simples.

Il conduira notamment les **travaux** et assurera la **contractualisation** avec les opérateurs privés pour l'exploitation et la maintenance du réseau.

Il pourra aussi **percevoir les recettes** (co-financements et recettes d'exploitation), **contracter des emprunts**, et garantira l'**équilibre financier** du projet.

Pour finir, il dialoguera avec les opérateurs privés, qui seront les clients des réseaux publics, avec les partenaires institutionnels et les gestionnaires de réseaux existants, ainsi qu'avec les territoires voisins pour **optimiser les coûts d'aménagement**.

Dès maintenant, **je vous propose d'approuver le principe de création de ce syndicat mixte** et de mandater l'ADE 82 ainsi qu'un prestataire spécialisé afin d'**engager les discussions avec les EPCI** autour de la **rédaction des statuts**.

B- Lancement d'une action en faveur de l'accès au très haut débit pour les foyers isolés

Ce Syndicat Mixte exécutera sa mission suivant ce principe, imprescriptible pour notre Assemblée, **d'équité des territoires**.

A ce titre, pour marquer cette volonté, je vous propose que parallèlement aux négociations liées à la création du Syndicat Mixte nous menions, avec les E.P.C.I., les discussions sur la **mise en place rapide d'une politique de soutien à l'accès au très haut débit pour les foyers isolés**.

Nous avons fixé pour notre territoire l'objectif ambitieux de **multiplier par 10 le débit minimum** en Tarn-et-Garonne à échéance 2025.

S'agissant des **foyers isolés**, mal desservis par les réseaux existants, notre S.D.A.N. a pris en compte les **contraintes économiques qu'implique leur desserte** en très haut débit. Cette rationalité économique a conduit à prévoir une **action en faveur de l'internet satellitaire**, seule technologie à permettre d'atteindre notre objectif départemental en secteur isolé tout en maintenant un **coût supportable**.

Cette intervention opérationnelle, la **première à s'inscrire dans le cadre du S.D.A.N.**, sera **portée par le Syndicat Mixte** et s'appliquera auprès de tous les publics concernés en Tarn-et-Garonne.

S'agissant de l'accès des populations les plus pénalisées à l'internet Haut Débit, **cette première action sera particulièrement symbolique, en plus d'être utile**.

Elle consistera en effet à **financer**, par le biais du Syndicat Mixte, dans le cadre proposé par le S.D.A.N. et selon des modalités qui seront discutés avec les E.P.C.I., **l'acquisition et l'installation de kits satellitaires** pour l'accès à l'internet jusqu'à 20 Megabits/seconde, à **tous les foyers et entreprises qui ne seraient pas éligibles à une solution d'accès au haut débit déjà existante** et qui en feraient la demande.

Les **modalités de mise en œuvre technique** et les **niveaux d'engagement financier** de chacun seront **discutés avec les E.P.C.I.** qui souhaitent bénéficier de ce cadre général d'intervention, et **nous aurons à nous prononcer** lors d'une prochaine assemblée, sur le niveau de participation du Conseil Général.

Une fois fixé le cadre commun des modalités techniques (éligibilités, nature et montant de l'intervention, organisation de l'instruction, etc.) et la répartition des financements, la **politique d'intervention sera opérationnelle** et pourra être **conduite par le Syndicat Mixte** par convention avec les E.P.C.I..

A noter que tous les E.P.C.I. de Tarn-et-Garonne pourront conventionner avec le Syndicat Mixte pour mettre en place ce dispositif à l'exception de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban qui a conventionné avec Orange pour l'aménagement numérique de ses huit communes et sur le territoire de laquelle l'intervention publique n'est pas autorisée, dans le cadre des financements de l'Etat.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancée du S.D.A.N. et de ses perspectives de financement ;
- Autorise Monsieur le Président à organiser la création d'un syndicat mixte ouvert dédié à l'aménagement numérique et à ouvrir les négociations en ce sens avec les E.P.C.I. ;
- Approuve le lancement des discussions avec les E.P.C.I. pour la mise en place d'une politique en faveur de l'accès à internet pour les foyers isolés.

Pour..... 29 voix

Avis contraire..... néant

Abstention..... 1

Adopté.

Le Président,